

FAQ

Ce document détaille les questions les plus fréquemment posées par les parents sur le fonctionnement du Lycée ainsi que les réponses fournies par la direction du Lycée. Pour toute question supplémentaire ou commentaire, n'hésitez pas à vous adresser à l'un des parents représentants.

ORGANISATION GENERALE DU LYCEE

- Possibilité d'ouverture de l'établissement dès 7H30 le matin
- Pourquoi le port de l'uniforme n'est-il pas obligatoire au Lycée ?
- Sécurité lors de la sortie des classes
- Propreté de l'Etablissement
- Objets perdus - disparitions de vêtements
- Comité de soutien aux élèves en difficulté
- Préparation des élèves du CM2 vers la 6ème
- Organisation de la fin de l'année scolaire.
- Rôle des parents et des élèves aux conseils de classe ?
- Gestion des absences planifiées des professeurs
- Bénévolat des élèves
- Politique de l'établissement contre le taxage et le "cyberbullying"
- Violence physique et verbale
- Elèves Perturbateurs
- Exclusion d'un cours
- Conseil de discipline
- Retards des élèves
- Départ des élèves en cours de scolarité
- Etablissement du calendrier scolaire – congés
- Participation des parents au sein du Lycée

BULLETIN SCOLAIRE

- Apparition note minimum - note maximum
- Note de vie scolaire

MATERIEL SCOLAIRE

- Livres de littérature au primaire
- Revente des manuels
- Achat des manuels
- Achat éventuel des manuels par le Lycée
- Achat du matériel d'arts plastiques.

DISCIPLINES

- Notes de musique et d'EPS
- Descriptif des cours d'art plastique, de musique, d'EPS et d'anglais en début d'année
- Critères de notation des cours de musique
- Changements de dernière minute dans les groupes d'anglais

FAQ

ORGANISATION GENERALE DU LYCEE

- ◆ Possibilité d'ouverture de l'établissement dès 7H30 le matin

Il y a trop peu de familles concernées. De plus, il n'est pas raisonnable d'envisager des arrivées d'enfants de maternelle à 7h30. L'établissement est donc ouvert à 8h.

- ◆ Pourquoi le port de l'uniforme n'est-il pas obligatoire au Lycée ?

Cette question a été soulevée à de nombreuses reprises dans le passé et à chaque fois l'idée a été rejetée. Le Lycée est un établissement conventionné et aucun établissement français au Canada conventionné n'a adopté le port de l'uniforme.

- ◆ Marche à suivre par les parents retardés pour récupérer leur enfant au primaire à la sortie des classes :

Si les parents doivent prévenir d'un retard, ils doivent rejoindre Fairouz Hanou au poste 620. Si cette personne ne répond pas prévenir Gilles Creuseveau au poste 603.

La personne qui prend l'appel est en mesure de dire où récupérer l'enfant.

- ◆ Propreté de l'établissement

A quel moment le nettoyage est-il fait, surtout dans les toilettes ? Est-ce prévu après la pause du midi ?

Le nettoyage complet de l'établissement est fait le soir (de 16h à 2 heures du matin). Les toilettes sont nettoyées systématiquement tous les jours de 11h30 à 12h30.

- ◆ Disparitions de vêtements dans des vestiaires au primaire

Selon la Direction, les vêtements disparaissent surtout en hiver parce que les enfants font sécher leurs affaires en laissant la porte de leur casier ouverte. Difficile d'empêcher les enfants de se faire des blagues entre eux (mettre dans la poubelle, déplacer, etc.).

- ◆ Objets perdus : serait-il possible d'envisager un endroit central et unique, accessible en tout temps, pour la collection des objets perdus?

Il faut adopter le fonctionnement suivant : toute personne trouvant un objet doit l'apporter dans le couloir du petit gymnase. Aucun objet ne reste là où il est trouvé. La Direction réfléchit à ouvrir davantage le couloir du petit gymnase.

FAQ

◆ Comité de soutien aux élèves en difficulté (comportement, handicap...)

Est-il possible d'envisager la création d'un comité d'appui formé de bénévoles experts, afin d'assister les élèves en difficulté, et les professeurs qui ont à transiger avec ces élèves en indiquant les ressources disponibles ?

Les élèves doivent être assistés par des professionnels. La conseillère d'orientation est par ailleurs habilitée à écouter les jeunes. Les services « ressources » sont affichés dans les locaux des lycéens et communiqués aux parents si les élèves sont plus jeunes.

◆ Préparation des élèves du CM2 vers la 6ème

Les enseignants de CM2 suivent un programme qui prépare les élèves à la sixième. Ils connaissent les attentes des enseignants de cette classe. Les enseignants se rencontrent. Par ailleurs, au plan de formation régional de la zone Amérique du Nord, sont proposés des stages sur la continuité des apprentissages entre le CM2 et la sixième (sciences et mathématiques, français). Les enseignants de l'élémentaire et du secondaire sont invités à y participer.

Des réunions sont organisées par l'inspecteur pour échanger et informer les enseignants du secondaire sur les compétences acquises ou non par les élèves. Les résultats des évaluations de CM2 sont communiqués et commentés aux professeurs du secondaire par les enseignants de CM2.

◆ Est-il possible d'améliorer l'organisation des classes du secondaire en fin d'année? (Meilleure planification pour éviter les trous dans l'emploi du temps des élèves).

Nous sommes tous très conscients du problème. Nous envisageons de reconstruire les EDT (emplois du temps) des élèves pour les 3 dernières semaines, ceux-ci incluant des manifestations sportives ou des sorties. Ces EDT paraîtront sur le site. En juin 2009, nous avons organisé des journées de sorties de fin d'année aux mêmes dates pour tous les collégiens.

◆ Organisation de la fin de l'année scolaire.

En général les derniers dix jours de classe, les parents constatent des difficultés d'organisation au sein du Lycée liée d'une part à l'absence de professeurs, pris par les examens ou par les sorties et d'autre part par l'absentéisme des élèves.

La fin de l'année scolaire est une période très difficile pour les CPE qui réorganisent les emplois du temps des élèves non concernés par les examens ou les sorties. La direction veille à ce que les enfants soient encadrés et les parents prévenus dès que possible des changements.

Rappel : les enfants sont tenus d'aller en cours, sauf pour les 3^{ème}, 1^{ère} et terminale, jusqu'au dernier jour.

FAQ

◆ Rôle des parents et des élèves aux conseils de classe?

Les élèves et les parents sont les représentants de leurs pairs au conseil de classe. Ils peuvent participer aux échanges, transmettre les questions émanant de la classe ou des parents, recueillir les informations qui seront transmises dans le compte-rendu. Ils ont un devoir de réserve concernant les cas particuliers pour lesquels les informations ne sont transmises qu'aux personnes concernées. Ils sont invités à sortir de la salle si un cas s'avère délicat.

Les élèves délégués reçoivent une formation et savent très bien s'exprimer en conseil de classe. Ils apprennent à distinguer ce qui est audible de ce qui ne l'est pas dans un conseil. Les élèves de sixième et de cinquième sont très souvent d'excellents délégués qui posent des questions pertinentes et interviennent à bon escient.

Les parents délégués représentent les parents de la classe de leurs enfants.

Un système d'élection est mis en place pour donner la chance à tous les parents d'être délégués mais il arrive que certains parents délégués aient de longs mandats (7 ans parfois) car il y a peu de parents intéressés par ce rôle. Ce qui est important, c'est que les parents soient représentés.

◆ La gestion des absences planifiées des professeurs (formation, surveillance/préparation d'examen).

Les absences planifiées sont prises en compte dans la progression pédagogique annuelle des enseignants au cours de l'année scolaire. Sur 36 semaines de classe, les enseignants s'organisent pour faire le programme en 30 semaines. Ils prévoient environ 6 semaines pour leurs absences planifiées ou non afin de ne pas pénaliser les élèves. Donc pas de nécessité d'envisager des remplaçants. Seul un aménagement d'emploi du temps est mis en place.

◆ Les élèves du lycée sont-ils exemptés des 40 heures de bénévolat requises pour entrer à l'université ? Si non, les élèves ont-ils accès à une liste d'adresses d'organismes proposant des heures de bénévolat ?

Les élèves du lycée ne sont pas tenus de faire 40 heures de bénévolat, sauf pour l'inscription dans des universités américaines (où les heures de bénévolat sont obligatoires pour y entrer). La direction rappelle que le bénévolat est un acte volontaire et motivé et de ce fait, l'établissement ne mettra pas à la disposition des élèves des listes d'adresses. C'est à eux de faire la démarche. La Direction rappelle que les élèves de 3^{ème} sont encouragés à faire du bénévolat au niveau du Lycée (ramassage des déchets, etc.) jusqu'à 10 heures par trimestre (note de vie scolaire).

Document pour le bénévolat : ce document est remis aux élèves en fin de 3^{ème}. Il est cependant disponible auprès de Mme Khazzaka.

FAQ

◆ Politique de l'établissement contre le taxage et le "cyberbullying"

Comment l'école sensibilise les enfants dès le primaire aux problèmes inhérents à l'utilisation d'internet et en particulier au cyberbullying ainsi que le taxage dans la cour d'école ?

Serait-il possible de mettre en place un système d'appui permettant aux enfants de se confier à un adulte ?

Il est normal que les parents posent des questions sur ce sujet qui est un problème de société. Notre « constable » référent est intervenu plusieurs fois dans des classes (CM2, sixième) pour parler du danger de l'utilisation d'Internet. Au Lycée, tout écran utilisé par un élève est visible par un adulte.

L'ensemble de la communauté éducative (conseillères principales d'éducation, documentalistes, professeurs, surveillants) est proche des élèves ; ceux-ci n'hésitent pas à parler et à se confier. Le rôle de l'adulte est alors de prévenir la hiérarchie qui reçoit parents et élève et les conseille pour régler le problème éventuel.

◆ Violence physique et verbale

Depuis décembre 2009, il y a exclusion systématique pour une journée si un enfant frappe.

La direction reçoit les enfants à problème, rencontre les parents, et oriente les enfants vers des psychologues le cas échéant.

En ce qui concerne la violence verbale, la direction a mentionné que cela fait partie du curriculum (vie de classe, vie sociale) de discuter des comportements, mais ce n'est pas uniforme dans tous les lycées. Les enseignants adaptent en fonction de ce qu'ils observent comme problèmes. Les compétences sociales sont incluses dans les livrets d'évaluation.

La direction est prête à parler aux parents. Ils considèrent que c'est leur travail. Selon eux, les parents n'ont pas de raison de s'inquiéter et les cas de violence sont somme toute assez rares. Les rumeurs amplifient la réalité.

◆ Elèves Perturbateurs

Que faire des élèves perturbateurs qui empêchent les autres élèves d'apprendre? Quelle est la politique et pratique du Lycée? Les autres élèves ont aussi le droit de recevoir un enseignement dans un environnement propice à l'apprentissage.

En général, il n'y a pas vraiment d'élèves perturbateurs. En revanche, il y a souvent du bavardage surtout dans certains cours déjà identifiés par la Direction. Pour y remédier, le problème est abordé en vie de classe avec les élèves et les adultes référents (direction, CPE. enseignant concerné). Des conseils

FAQ

pédagogiques sont donnés aux enseignants qui peuvent aussi suivre des stages sur la gestion de classe. Une fois de plus la direction rappelle qu'il ne faut pas hésiter à lui écrire pour lui signaler, exemple à l'appui, toute situation qui nuirait à l'apprentissage des enfants.

◆ Exclusion d'un cours

Selon le règlement : à titre exceptionnel, un professeur peut estimer nécessaire d'exclure un élève pendant l'heure de cours.

Un problème de comportement est-il géré de la même façon que l'oubli d'un manuel ?

Les professeurs peuvent tolérer un ou deux oublis de manuel mais au-delà ils recourent à l'exclusion. Le manuel est indispensable pour suivre le cours.

◆ Conseil de discipline

Existe-t-il une instance préalable au conseil de discipline (commission disciplinaire) ? Quels en sont son fonctionnement et sa raison d'être ?

Comme il est précisé dans le règlement intérieur, il existe des alternatives à un conseil de discipline. Ce sont des commissions de médiation ou des commissions disciplinaires. Il n'y a pas obligation à réunir ces instances si la faute avérée est très grave. On peut convoquer directement un conseil de discipline

◆ Au-delà de trois retards, les parents sont convoqués. Et ensuite, qu'en est-il ?

S'il s'agit de retards pendant la journée, quelles sont les conséquences pour les élèves ?

La convocation des parents joue un rôle dissuasif et pédagogique. Les enseignants choisissent l'exclusion en cas de retards pendant la journée. Ils espèrent faire ainsi réagir les parents pour qu'ils incitent les élèves à être de nouveau à l'heure.

◆ Départ des élèves en cours de scolarité

Les départs ont surtout lieu en fin de 4^{ème} et en fin de 1^{ère} (accès à l'université). La Direction a décidé de ne pas mettre en place des stratégies pour ces départs en fin de 1^{ère} mais veille aux autres départs.

FAQ

◆ Calendrier scolaire congés

Comment est établi le calendrier scolaire ? Pourquoi le Lycée ne suit-il pas les congés scolaires ontariens ? Le 'jour de la famille' pourrait-il être un jour de congé pour le Lycée ?

Le calendrier scolaire est établi selon un rythme de 4 périodes de vacances séparées par 6 ou 7 semaines de cours (rythme biologique des élèves et des professeurs). Il est validé par l'inspecteur en poste à Ottawa et par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. Nous suivons le rythme pédagogique de la France. Nous n'avons aucune obligation de suivre le rythme ontarien et ceci d'autant plus que nous ne recevons aucune subvention de l'Ontario. Nous avons par ailleurs des élèves québécois...alors comment faire? Le jour de la famille tombera désormais durant la semaine de relâche d'hiver.

◆ Participation des parents au sein du Lycée

En participant sur plusieurs instances : le Conseil d'Administration, le Conseil d'Etablissement, le Conseil d'Ecole, l'APELC, en étant représentant des parents au conseil de classe, en accompagnant des sorties...

BULLETIN SCOLAIRE

◆ Apparition note minimum – note maximum

L'apparition sur le bulletin scolaire de la note la plus basse et la note la plus haute par matière est très importante dans le système français - surtout en classe de terminale pour l'entrée dans les classes préparatoires - car ces notes expriment la fourchette de notation du professeur. Il n'est pas envisagé de changer de système et d'utiliser la note médiane.

◆ Quels sont les critères pour établir la note de vie scolaire?

De la sixième à la troisième, les notes possibles sont 12, 16 ou 20. En sixième, cinquième et quatrième, on évalue l'élève dans son comportement « vie scolaire » : être à l'heure, respecter le règlement intérieur. En troisième, les élèves sont invités à proposer un engagement, une action qui améliore la vie des élèves

FAQ

MANUELS SCOLAIRES

◆ Livres de littérature au primaire :

On constate que les listes changent complètement d'une année sur l'autre, c'est-à-dire que les livres achetés par exemple pour un élève en CE2 ne peuvent pas servir l'année suivante à un autre élève de CE2. Serait-il possible de prendre ceci en compte pour éviter des achats excessifs d'une année sur l'autre? Cela dit nous comprenons la philosophie poursuivie par le Lycée.

Ce n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un projet d'établissement sur trois ans qui a été mis en place pour améliorer la maîtrise du français. L'idée est de donner à l'enfant une culture littéraire et de constituer une bibliothèque (4 ou 5 livres par an). Tous les ans, à chaque niveau, nous devons changer les livres.

◆ Revente des manuels

Comment faire pour que les parents puissent revendre les livres en fin d'année. A certains niveaux, il a été seulement possible de revendre 2 ou 3 livres?

Ce n'est pas toujours possible : cela peut s'expliquer par des changements de programme. Il y a aussi des livres qui couvrent tout un cycle (en histoire-géographie, cycle 3 du primaire, par exemple).

◆ Achat des manuels

Chaque année, on se retrouve confronté à un problème récurrent au niveau du choix des manuels scolaires : listes annoncées trop tardivement par l'école, manque de disponibilité chez SESCO, ou plus généralement livres épuisés chez l'éditeur en France - Pourrait-on penser à améliorer le mécanisme établissant le choix des manuels, l'établissement des listes (tôt dans l'année scolaire), la vérification auprès du fournisseur pour éviter ces désagréments ? Les éditions utilisées par le Lycée ne semblent pas être les plus récentes.

SESCO offre un service certes payant mais apprécié par les familles car il est personnalisé. Les enseignants travaillent en concertation avec SESCO pour les commandes de livres, notamment en fonction des stocks disponibles. Il est conseillé aux parents qui décident d'acheter les manuels en France de ne se procurer que ceux qui correspondent exactement à la liste. S'il faut acheter des manuels d'une édition plus ancienne, il leur faut passer par SESCO.

◆ Achat des livres par le Lycée

Serait-il possible d'envisager l'achat par le Lycée de tous les manuels afin de faciliter la vie aux parents et permettre à ces derniers de bénéficier de tarifs plus raisonnables?

Cela ne sera pas envisageable faute de personnel et de moyens.

FAQ

◆ Achat du matériel d'arts plastiques

Les parents constatent que les fournitures exigées ne sont pas ou peu utilisés. Pour les familles qui ont plusieurs d'enfants, cela représente de gros frais – sans parler du gaspillage. Ne serait-il pas possible que le professeur d'arts plastiques demande aux parents une somme forfaitaire qui correspondrait au mieux aux besoins réels ?

Normalement le même matériel sert de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Une collecte auprès des parents en début d'année scolaire et un achat en gros des matériels par l'enseignante elle-même pourraient être envisagés au lieu du système actuel.

DISCIPLINES

◆ Notes de musique et d'Education Physique et Sportive

Les notes n'apparaissent qu'à la fin du trimestre, quelques jours avant le conseil de classe. Serait-il possible de les faire figurer tout au long du trimestre de façon à informer les parents et veiller à ce que les enfants prennent au sérieux ces matières ?

En éducation musicale, le professeur a 320 élèves ; il rentre dans Pronote les moyennes des élèves. Rentrer toutes les notes du trimestre serait trop fastidieux. En EPS, les modalités d'évaluation font que les notes ne sont connues qu'avant la fin du trimestre.

◆ Descriptif des cours d'art plastique, de musique, d'EPS et d'anglais

La musique, les arts plastiques, l'EPS et l'anglais sont des matières à part entière et doivent être considérés comme le français... Pourquoi les enseignants ne viennent-ils pas présenter leur matière lors des rencontres par classe au début d'année pour expliquer leur programme (au lieu d'une présentation générale).

Les professeurs d'éducation musicale, d'arts plastiques et d'informatique et d'anglais ont tous les élèves en groupe et non pas en classe. En EPS, si les classes sont alignées à l'emploi du temps, les élèves peuvent changer de professeur dans l'année en fonction des menus.

◆ Cours de musique: quels sont les critères de notation? Quel est le but du cours de musique? Les élèves sont-ils pénalisés s'ils ne sont pas bons en musique? Quelques élèves semblent avoir reçu des 1/20 en musique, est-ce justifiable?

En éducation musicale le professeur évalue en fonction de différents critères : l'apprentissage des leçons, l'investissement et la pratique d'un instrument. Ce dernier point n'est donc pas le seul évalué. Pour avoir 1/20, il faut faire preuve d'un manque total de travail et d'investissement. Cela peut arriver tout comme en mathématiques ou en EPS... Les groupes au collège sont constitués à partir des

FAQ

compétences musicales des élèves. Certains obtiennent de très bonnes notes même dans le groupe des moins avancés.

◆ Changements de dernière minute dans les groupes d'anglais

Certains élèves se sont vus changer de groupe de niveau d'anglais après la rentrée, causant des achats non nécessaires de manuels scolaires. Que faire dans ce cas ?

La situation est réelle mais il n'y a pas d'autres solutions et cela concerne peu d'élèves. Cela dit, l'administration aidera les parents concernés, dans la mesure du possible, à revendre leurs livres.